

N° 12.3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS



2009



Papier écologique

I.S.S.N. 0753 - 4787

11 RUE DE LA PREFECTURE - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - TELECOPIE : 03 84 43 42 86 - INTERNET : www.jura.pref.gouv.fr

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES.....	1040
<i>Arrêté n° 09/306 du 14 décembre 2009 portant nomination au conseil économique et social de Franche-Comté.....</i>	<i>1040</i>
AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION.....	1040
<i>Arrêté n° 39/2009/119 du 10 décembre 2009 portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation du centre de réadaptation cardiologique et pneumologique de Franche-Comté "La Grange sur le Mont" à PONT D'HERY pour l'année 2009 après décision modificative n° 1.....</i>	<i>1040</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/123 du 14 décembre 2009 portant modification de la composition du conseil d'administration du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE.....</i>	<i>1040</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/125 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de SAINT-CLAUDE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1041</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/126 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de MOREZ au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1042</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/127 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de LONS-LE-SAUNIER au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1042</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/128 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de CHAMPAGNOLE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1042</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/129 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1043</i>
<i>Arrêté n° 39/2009/130 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre de post-cure de BLETTERANS au titre de l'activité déclarée aux mois de SEPTEMBRE et OCTOBRE 2009.....</i>	<i>1043</i>
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET DES COLLECTIVITES LOCALES.....	1043
<i>Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2010.....</i>	<i>1043</i>
<i>MINET Jean-Claude, retraité industrie.....</i>	<i>1045</i>
<i>Expropriation - Arrêté de cessibilité - Aménagement d'un lotissement communal du Montaubin à MOUCHARD.....</i>	<i>1046</i>
DIRECTION DES REGLEMENTATIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....	1047
<i>Arrêté n° 2034 du 10 décembre 2009 fixant la composition de la commission d'organisation des opérations électorales à l'occasion des élections des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.....</i>	<i>1047</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE.....	1047
<i>Arrêté DDEA n° 850 du 11 décembre 2009 relatif à la création de « sections » au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.....</i>	<i>1047</i>
<i>Arrêté DDEA n° 851 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section structures et économie des exploitations » (SSEE).....</i>	<i>1048</i>
<i>Arrêté DDEA n° 852 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section agro-environnement ».....</i>	<i>1049</i>
<i>Arrêté DDEA n° 853 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section agriculteurs en difficulté et aides conjoncturelles ».....</i>	<i>1051</i>
<i>Arrêté DDEA n° 877 du 16 décembre 2009 portant SUBDELEGATION de SIGNATURE.....</i>	<i>1053</i>
<i>Arrêté DDEA n° 878 du 16 portant subdélégation de signature de la compétence d'ordonnateur secondaire.....</i>	<i>1060</i>

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté n°09/306 du 14 décembre 2009 portant nomination au conseil économique et social de Franche-Comté

Article 1 : Est désignée au Conseil Economique et Social Régional de Franche-Comté, au titre du deuxième collège, Mademoiselle Laetitia BRESSON, en remplacement de Monsieur Erick JEANCLER, dont la démission est constatée par le présent arrêté.

Article 2 : Cette désignation prend effet à la date de signature du présent arrêté.

Le Préfet de Région,
Jacques BARTHELEMY

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION

Arrêté n° 39/2009/119 du 10 décembre 2009 portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation du centre de réadaptation cardiologique et pneumologique de Franche-Comté "La Grange sur le Mont" à PONT D'HERY pour l'année 2009 après décision modificative n°1

Article 1er - L'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Franche-Comté n°39/2009/34 du 16 avril 2009 portant fixation du montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel au centre de réadaptation cardiologique et pneumologique de Franche-Comté "La Grange sur le Mont" à PONT D'HERY est abrogé.

Article 2 - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du centre de réadaptation cardiologique et pneumologique de Franche-Comté "La Grange sur le Mont" à PONT D'HERY est fixé, pour l'année 2009, conformément à l'article 3 du présent arrêté.

Article 3 - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **6.948.980,00 €**.

Article 4 - Le forfait journalier prévu à l'article L174-4 du code de la sécurité sociale donne lieu à facturation individuelle en sus des tarifs journaliers de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 5 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Immeuble «Les Thiers» - 4, rue Piroux - C.O.071- 54036 NANCY CEDEX), dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification par les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication par les autres personnes conformément aux dispositions de l'article L351-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Directeur de l'ARH de Franche-Comté
par intérim,
Docteur Christian FAVIER

Arrêté n° 39/2009/123 du 14 décembre 2009 portant modification de la composition du conseil d'administration du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE

ARTICLE 1 - L'arrêté de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Franche-Comté, n° 39/2009/092 du 5 octobre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 - La composition du conseil d'administration du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE est fixée comme suit :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PRÉSIDENT :

Monsieur Clément PERNOT - Maire de CHAMPAGNOLE

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNOLE :

Monsieur Jean-Yves MATHIEU

Monsieur Jean-Louis DUPREZ

Madame Marianne RAME

REPRÉSENTANTS DE DEUX AUTRES COMMUNES DE LA RÉGION FRANCHE-COMTE, choisis selon les règles fixées au I de l'article R.6143-11 du Code de la Santé Publique :

Monsieur Daniel CLOT- représentant de la commune de SALINS LES BAINS

Mademoiselle Marie-Pascale RIGOULOT- représentant de la commune de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX

REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DU JURA :

Monsieur GODIN François

REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTE :

Madame Sylvie VERMEILLET

COLLEGE DES PERSONNELS

REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION MÉDICALE DE L'ETABLISSEMENT :

Monsieur le Docteur Daniel GRANDCHAVIN, Président

Madame le Docteur Patricia LABOTH

Monsieur le Docteur Jean-Pierre CALAME

Monsieur le Docteur Norbert PIPART

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION et MEDICO-TECHNIQUES :

Madame Christine FUTIN

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES

relevant du Titre IV du statut général des fonctionnaires :

Madame Myriam JACQUES

Madame Odile RENAUD

Madame Hélène JANIER

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES USAGERS

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Monsieur le Docteur François DUVERNE - Représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et Syndicats de Médecins

Monsieur René PERNOT

Madame Brigitte PERNOT - 17, avenue Edouard Herriot - 39300 CHAMPAGNOLE - Représentant non hospitalier des professions paramédicales (FNI)

REPRÉSENTANTS DES USAGERS :

Madame Marie-Thérèse VANNIER SIMON - 123, avenue Edouard Herriot - 39300 CHAMPAGNOLE (ARUCAH)

Madame Jocelyne NICOD - Rue de l'Angillon - 39300 LES NANS (ARUCAH)

Madame Chantal BARILLOT - Rue Louis Pergaud - Le Chalet - 39300 MONTROND (UDAPEI 39)

ARTICLE 3 - Monsieur Philippe WERMEILLE, demeurant 7 rue Gerland - 39300 CIZE, est nommé avec voix consultative en qualité de représentant des familles de personnes accueillies dans les EHPAD sanitaire et médico-sociale de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 4 - Le mandat des membres du conseil d'administration du Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été élus ou désignés.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prendra fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continueront à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de leur remplaçant par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prendra fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continueront à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de leur remplaçant par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives expirera lors de chaque renouvellement du comité technique d'établissement.

La durée du mandat des membres qui siègent en qualité de personnalités qualifiées et de représentants des usagers ou des familles de personnes accueillies dans les EHPAD est fixée à trois ans.

En cas de cessation de fonction, les fonctions du nouveau membre prennent fin à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
L'Inspecteur Hors Classe,
Jean-Marie HUTIN

Arrêté n° 39/2009/125 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de SAINT-CLAUDE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009

Article 1 - Le montant à verser par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura au centre hospitalier de SAINT-CLAUDE au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009 est arrêté à 1.165.750,04€, soit :

1.147.270,21 € au titre de la part tarifée à l'activité, soit :
- 1.012.406,31€ au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs suppléments prélèvements d'organes, et IVG,
- 134.863,90 € au titre des soins externes, forfaits techniques, "accueil et traitement des urgences " (ATU), sécurité et environnement hospitalier et dialyse,
7.920,03 € au titre des spécialités pharmaceutiques,
10.559,80 € au titre des produits et prestations (DMI).

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

Arrêté n° 39/2009/126 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de MOREZ au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009

Article 1 - Le montant à verser par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura au **centre hospitalier de MOREZ** au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois d'**OCTOBRE 2009** est arrêté à **151.006,63 €**, soit :

149.752,33 € au titre de la part tarifée à l'activité, soit :
- 136.624,59 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs suppléments prélèvements d'organes, et IVG,
- 13.127,74 € au titre des soins externes, forfaits techniques, "accueil et traitement des urgences " (ATU), sécurité et environnement hospitalier et dialyse,
1.254,30 € au titre des spécialités pharmaceutiques.

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

Arrêté n° 39/2009/127 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de LONS-LE-SAUNIER au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009

Article 1 - Le montant à verser par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura au **centre hospitalier de LONS-LE-SAUNIER** au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois d'**OCTOBRE** est arrêté à **4.755.794,87 €**, soit :

4.409.223,35 € au titre de la part tarifée à l'activité, soit :
- 4.134.215,53 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs suppléments prélèvements d'organes, et IVG,
- 275.007,82 € au titre des soins externes, forfaits techniques, "accueil et traitement des urgences " (ATU), sécurité et environnement hospitalier et dialyse,
285.933,61 € au titre des spécialités pharmaceutiques ;
60.637,91 € au titre des produits et prestations (DMI).

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

Arrêté n° 39/2009/128 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier de CHAMPAGNOLE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009

Article 1 - Le montant à verser par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole au **centre hospitalier de CHAMPAGNOLE** au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois d'**OCTOBRE 2009** est arrêté à **534.321,03 €**, soit :

533.000,28 € au titre de la part tarifée à l'activité, soit :

- 483.062,39 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs suppléments prélèvements d'organes, et IVG,
- 49.937,89 € au titre des soins externes, forfaits techniques, "accueil et traitement des urgences " (ATU), sécurité et environnement hospitalier et dialyse,

1.320,75 € au titre des spécialités pharmaceutiques.

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

Arrêté n° 39/2009/129 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE au titre de l'activité déclarée au mois d'OCTOBRE 2009

Article 1er : Le montant à verser par la caisse primaire d'assurance maladie du Jura au **centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE**, au titre de la valorisation de l'activité déclarée au mois d'**OCTOBRE 2009**, est arrêté à **3.811.344,70 €**, soit :

3.661.089,45 € au titre de la part tarifée à l'activité, dont :

- 3.369.477,24 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et de leurs suppléments prélèvements d'organes et I.V.G. ;
- 291.612,21 € au titre des soins externes, forfaits techniques, accueil et traitement des urgences (A.T.U.), sécurité et environnement hospitalier et dialyse ;

115.741,76 € au titre des spécialités pharmaceutiques ;

34.513,49 € au titre des produits et prestations (D.M.I.).

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

Arrêté n° 39/2009/130 du 15 décembre 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au centre de post-cure de BLETTERANS au titre de l'activité déclarée aux mois de SEPTEMBRE et OCTOBRE 2009

Article 1er : Le montant à verser par la caisse primaire d'assurance maladie du Jura au **centre de post-cure de BLETTERANS**, au titre de la valorisation de l'activité des mois de **SEPTEMBRE 2009** et **OCTOBRE 2009**, est arrêté à **37.053,26 €**, au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS). Il se décompose ainsi :

- activité de septembre 2009	38.182,95 €
- activité d'octobre 2009	55.620,31 €
- Avance sur activité de septembre 2009	- 56.750,00 €

Pour le Directeur de l'ARH par intérim
et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales,
Yves SIMERAY

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2010

LA COMMISSION,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles D 123-38 à D 123-42

Vu l'arrêté préfectoral n° 1568 du 6 novembre 2008 fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré au cours de sa réunion du 25 novembre 2009,

DECIDE

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est établie, au titre de l'année 2010, comme suit :

ARGEO Richard, directeur commercial en retraite
5 rue de la Cure
Ancien Presbytère - 39290 BIARNE
Tel : 03 84 82 77 51

BEAUJARD Guy, ingénieur des collectivités territoriales en retraite
43 avenue André Boulloche - 39100 DOLE
Tel : 03 84 79 02 83

BEIRNAERT Pierre, retraité de l'artisanat et du commerce
18 rue de Saint-Maurice - 39600 VADANS
Tel : 03 84 37.52.49

BERTHET Roland, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite
11 bis rue Grandchavin - 39400 MOREZ
Tél. 03 84 33 21 06

BOURGEOIS Daniel, cadre immobilier en retraite
35 rue Robert Schuman - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel : 03 84 47 00 02

CESAR Guy, inspecteur du cadastre honoraire
pour assurer la présidence des commissions communales d'aménagement foncier
3, rue Emile Zola – 39100 DOLE
Tel : 03 84 72 21 73

COLIN Jacques, ingénieur des collectivités territoriales en retraite
70 rue de la Fromagerie - 39190 BONNAUD
Tel : 03 84 25 11 08

CONTE Denis, retraité de la gendarmerie
La Réchassière, rue des Forges – 39140 COMMENAILLES
Tél. 03 84 44 18 77

CRESPY Françoise, cadre bancaire à la retraite
1 rue Saint Cyr
39200 LA RIXOUSE
Tél.: 03 84 41 00 84

CRETIN-MAITENAZ Robert, responsable commercial en retraite
84, les Buclets – 39400 MORBIER
Tel : 03 84 33 09 38

DAGOT Jean-Louis- directeur de l'aéroport régional de Dole-Tavaux, en retraite
Résidence An 2000, 32 B avenue de Northwich - 39100 DOLE
Tél. : 03 84 72 77 45

DEMESY SOMBSTHAY Line, retraitée de l'Education nationale
64, chemin du Canal - 39100 DOLE
Tel : 03 84 82 41 56

DESPREZ Alain , retraité de l'éducation nationale
91 montée Péclet
39220 LES ROUSSES
Tél.: 03 84 41 23 11

DUPERRAY Olivier, Consultant
47 avenue de Lattre de Tassigny - 39100 DOLE

DURIEUX Marc, retraité de la Direction Départementale de l'Equipement
350, chemin des madeleines
39570 SAINT DIDIER
Tél.: 03 84 47 18 03

DUVAL René, ingénieur des techniques forestières en retraite
158 rue du Val d'Amour – 39100 DOLE
Tél.: 03 84 82 58 71

FRERE Alain, lieutenant colonel de gendarmerie en retraite
37, Le Mortalier - 39190 CUISIA
Tél. : 03 84 85 97 23

GAILLARD Jean-Claude, chef de subdivision de la DDE en retraite
10 rue de Bonneville - 39200 SAINT CLAUDE
Tél : 03 84 45 28 53

GLEYZE Paul, retraité de la société Solvay
1 rue Benjamin Constant - 39100 DOLE
Tél. : 09 65 24 38 82

GRECARD Marc, inspecteur des domaines en retraite
45 rue d'Archemey - 39800 POLIGNY
Tél. : 03 84 37 29 15

GUINCHARD Jean-Marie, Directeur de Préfecture en retraite
Rue du Lavoir
39300 VANNOZ
Tél : 03 84 52 24 02

GURY Patrick, expert foncier et agricole agréé en environnement
Le Pratz des Aves - rue Essavilly - 39250 MIGNIOVILLARD
Tél : 03 84 51 16 13

HUGON Jacques, Officier général en 2^{ème} section
Rue des Coucous
39000 LE MOUTOUX
Tél : 03 84 52 12 40

DE LAMBERTERIE Jean-Marie, Ingénieur en retraite
23 rue Marcel Aymé - 39100 DOLE
Tél : 03 84 69 09 94

LAMBLIN Jean-Paul, officier en retraite
6 allée Gabriel Ripotot - 39300 CHAMPAGNOLE
Tel : 03 84 52 56 85

MAINO Michel, retraité de la DDE
44 Faubourg St Jacques
39120 CHAUSSIN
Tel ; 03 84 81 77 25

MALECOT Denis, retraité de la DDAF
165, rue de la Cotette - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03 84 24 39 66

MEGARD Gilbert, retraité de la gendarmerie
Trés le Mur - Valfin - 39200 SAINT CLAUDE
Tel : 03 84 45 74 31 -
Tel : 09 71 32 61 47 -

MINET Jean-Claude, retraité industrie
15 bis - Les Mex - 39260 LES CROZETS
Tél : 03 84 44 16 43

MONAT Dominique, cadre administratif S.N.C.F. en retraite
13 rue de Ripley - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel : 03 84 43 37 48

MUSSILLON Jean-Louis, journaliste
57, avenue Mendés France - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel : 03 84 24 03 80

NARAT Michel , ingénieur laitier en retraite
14, rue des Arènes
39100 DOLE
Tel. : 03 84 82 71 42

PEQUEGNOT Daniel, retraité ingénieur électrochimie
18 rue de l'Hôtel Dieu
39100 DOLE
Tel.: 03 84 82 79 43

POUILLARD Maryvonne, retraité des services judiciaires
16 rue Pierre Hebmman - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel : 03 84 47 51 74

PRUDENT Raymonde, retraitée de la Fonction Publique Territoriale
Chemin des Toupes - 39570 TRENAL
Tel : 03 84 35 34 74

RABY Alain, retraité de la fonction publique hospitalière
39 rue de Châlon – 39500 TAVAUX
Tel : 03 84 71 89 88

RAY Paul, responsable de secteur groupe Danone à la retraite
5 rue d'Auxonne – 39290 CHEVIGNY
Tel : 03 84 82 18 63

RIFFIOD Pierre, cadre Solvay à la retraite
19, rue Jean Joseph Pallu – 39100 DOLE
Tel : 03 84 81 10 19

SEGUT Daniel , inspecteur des impôts en retraite
1 impasse des Frênes
39570 CRANÇOT
Tel.: 03 84 48 23 97

TABEAU Sylvie, manager de rayon
1 rue Benjamin Constant - 39100 DOLE

TONNERRE François, retraité du Crédit Agricole
396 rue de Villard – 39570 PERRIGNY
Tél . : 03 84 24 02 69

VUILLEMIN Jean Claude, contrôleur territorial de travaux en retraite
548 rue de Montalent
39210 LE LOUVEROT
Tel : 03 84 25 33 14

Fait à Lons-le-Saunier, le 25 novembre 2009

La Secrétaire,
Brigitte CHAPPEZ

La Présidente,
Danièle MAZZEGA

Expropriation - Arrêté de cessibilité - Aménagement d'un lotissement communal du Montaubin à MOUCHARD

Par arrêté préfectoral n° 2032 du 11 décembre 2009 ont été déclarées cessibles, au profit de la commune de Mouchard, les propriétés nécessaires à l'aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit "Le Montaubin" sur la commune de Mouchard, dont les travaux sont envisagés par la commune de Mouchard.

L'arrêté, ainsi que les plans et les états parcellaires annexés, peuvent être consultés à la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie), à la sous-préfecture de DOLE ou à la mairie de Mouchard.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
Jean-Marie WILHELM

DIRECTION DES REGLEMENTATIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Arrêté n°2034 du 10 décembre 2009 fixant la composition de la commission d'organisation des opérations électorales à l'occasion des élections des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux

Article 1er : en vue de l'élection des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres de la commission consultative paritaire des baux ruraux de janvier 2010, il est institué une commission départementale d'organisation des opérations électorales composée comme suit :

- M. Michel BALSIER, représentant Madame la Préfète, Président,
- A compter du 1^{er} janvier 2010, Monsieur Marc CHARPENAY, Directeur des Collectivités Territoriales et de la Démocratie Locale.
- M. Daniel BOURGEOIS, représentant Monsieur le Maire de Lons-le-Saunier,
- Mme Catherine CREUZE, représentant Monsieur le Maire de Dole,
- M. Jean-Paul GRUET-MASSON, représentant Monsieur le Maire de Saint-Claude,
- Mme Nadège BOUTON, fonctionnaire des services déconcentrés de l'Etat, compétent en matière agricole,
- M. Georges VOSSOT, représentant des bailleurs,
- M. Jacques COURVOISIER, représentant des preneurs.

Les deux membres « preneur » et « bailleur » ont voix consultative.

La commission statue à la majorité. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 2 : La commission aura son siège à la Préfecture du Jura et se réunira **le vendredi 18 décembre 2009 à 14h30, salle Golliard, 2^{ème} étage.**

Madame le Chef du Bureau des Elections en assurera le secrétariat.

Article 3 : La commission est chargée de :

- vérifier la conformité des bulletins de vote et des circulaires aux dispositions prévues aux articles R492-20 et R492-21 du code rural ;
- d'expédier aux électeurs, la veille de la date d'ouverture du scrutin la propagande électorale des candidats de chaque catégorie et le matériel de vote par correspondance ;
- d'organiser la réception des votes,
- d'organiser le dépouillement et le recensement des votes ;
- de proclamer les résultats.

Article 4 : Les opérations de dépouillement auront lieu à la Préfecture du Jura, salon MATET (1^{er} étage) à partir de **8h30 le jeudi 4 février 2010.**

Chaque candidat a le droit de désigner, dans la section où il est candidat, un scrutateur parmi les électeurs de cette liste ou section.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
Jean-Marie WILHELM

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Arrêté DDEA n°850 du 11 décembre 2009 relatif à la création de « sections » au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

Article 1er : Sont créées au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, des sections spécialisées :

- **Section « Structures et Economie des Exploitations »**
- **Section « Agro-environnementale »**
- **Section « Agriculteurs en difficulté et Aides conjoncturelles »**

Leurs attributions sont définies dans l'article R 313-5 du code rural, précisées dans le règlement intérieur adopté lors de la CDOA du 10 décembre 2009.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n°06/222 du 31 juillet 2006, n°07/93 du 19 juin 2007, n°08/118 du 3 juin 2008, n°08/285 du 5 novembre 2008, n°06/224 du 31 juillet 2006, n°07/95 du 19 juin 2007, n°08/120 du 3 juin 2008, n°08/286 du 5 novembre 2008, n°06/225 du 31 juillet 2006, n°07/96 du 19 juin 2007, n°07/396 du 7 décembre 2007, n°08/119 du 3 juin 2008, n°08/287 du 5 novembre 2008, n°06/223 du 31 juillet 2006, n°07/94 du 19 juin 2007, n°08/121 du 3 juin 2008 sont abrogés.

La Préfète,
Joëlle LE MOUËL

Arrêté DDEA n° 851 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section structures et économie des exploitations » (SSEE)

Article 1er : La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du Jura, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, comprend :

- le Président du Conseil Général du Jura ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ou son représentant ;
- le Trésorier Payeur Général du Jura ou son représentant ;
- le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant ;
- le Président de la Chambre d'Agriculture ;

- les représentants de la Chambre d'Agriculture :
 - 1^{er} titulaire : **M. CHAUVIN Dominique** _ 3 rue de Nozeroy- 39 250 MIGNOVILLARD
 - Suppléants : **Mme FAVIER Jocelyne** _ Messia- 39 270 CHAMBERIA
 - M. CETRE Michel** _ Ferme Combelle – 39110 IVREY

- les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :
 - au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives
 - 1^{er} titulaire : **M. MULIN Rémy** _ Fromagerie Mulin – BP 10 – 25170 NOIRONTE
 - Suppléants : **Mme GUINCHARD Karine** _ 12 rue Brenet – 71500 LOUHANS
 - M. CHEVALIER Eric** _ GIE LAIT AOC ET LABELS – ZI Route de Dole – 39801 POLIGNY Cedex

 - au titre des entreprises agro-alimentaires coopératives
 - 1^{er} titulaire : **M. PROST Dominique** _ Rue du Chalet – 39800 PLASNE
 - Suppléants : **M. GRILLET Dominique** _ 14 Rue de la Maison Blanche – 39 130 BONLIEU
 - M. MATHIEU Alain** _ Place des Marronniers – 39150 BIEF DES MAISONS

- les représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :
 - au titre de la FDSEA
 - 1^{er} titulaire : **M. AUBERT Didier** _ 7, route de Mantry – 39230 SELLIERES
 - Suppléants : **M. PERROT Frédéric** _ 18, rue principale – 39380 SANTANS
 - M. NOIR Jean** _ La Petite Marne – 39800 POLIGNY

 - 2^{ème} titulaire : **M. MARGUET Marcel** _ Le Bourg – 39110 SAIZENAY
 - Suppléants : **M. GERARD Christian** _ Rue d'Auxonne – 39290 CHEVIGNY
 - M. RORHER Jean-Marc** _ Le château – 39160 CHAZELLES

 - au titre des JA 39
 - 1^{er} titulaire : **M. FERREUX Emmanuel** _ Rue Quartier Latin – 39260 GILLOIS
 - Suppléants : **M. COURVOISIER Emmanuel** _ Rue des Vignes – 39140 ARLAY
 - M. BOURGEOIS Xavier** _ Route de Mignovillard – 39250 LA LATETTE

 - 2^{ème} titulaire : **M. GUYENNOT Marc** _ 11, rue des Croix – 39380 LA LOYE
 - Suppléants: **M. CARTAUX Franck** _ 39120 PESEUX
 - M. LAMARD Emmanuel** _ Rue de Jousseau – 39140 COSGES

 - au titre de la Confédération Paysanne
 - 1^{er} titulaire : **M. MOUQUOD Jérémie** _ 18, rue Geai – 39380 VAUDREY
 - Suppléants : **M. ROYER Benoît** _ 1, rue de la Bernarde – 39600 MESNAY
 - M. BREUNE Pierre** _ 26, route Nationale – 39380 SOUVANS

2^{ème} titulaire : **M. VILLET Denis** _ 12, rue Agrilles – 39380 BANS
 Suppléants : **M. GIROD Nicolas** _ Ferme de Baud – 39110 SALINS LES BAINS
M. FOREST Pierre-Emmanuel _ 9, rue Principale – 39190 SAINTE-AGNES

• au titre de la Coordination Rurale

1^{er} titulaire : **M. MOREAU Hubert** _ 50, Chemin Montjalleran – 39800 MONTHOLIER
 Suppléants : **M. MILLET Jacques** _ 20, rue du Val d'Amour – 39380 SOUVANS
M. MANDRILLON Jean-Louis _ 15, rue St Jean –
 39210 BEAUME LES MESSIEURS

2^{ème} titulaire : **M. VERJUS Claude** _ 14, route de Loulle – 39130 SAFFLOZ
 Suppléants : **M. BAILLY Franck** _ 6, Grande rue – 39110 CHAUX-CHAMPAGNY
M. DROVIN Michel _ 11, rue Coin ch'andré – 39570 CRANCOT

• **le représentant des fermiers métayers :**

Titulaire : **M. EPLENIER Bernard** _ 14, rue du Val d'Amour – 39600 ECLEUX
 Suppléants : **M. BRETON Armand** _ 6, rue des Rollots – 39410 SAINT-AUBIN
M. CHEVAUX Gilbert _ 16, rue du Bois – 39380 OUNANS

• **le représentant de la propriété agricole :**

Titulaire : **M. VOSSOT Georges** _ 28, rue du Doubs – 39500 CHAMPDIVERS
 Suppléants : **M. DROUX Christian** _ 1, rue Tilleuls Trétus – 39130 ST MAURICE CRILLAT
M. CURIE Louis _ 30, rue du Val d'Orain – 39120 SELIGNEY

• **les personnes qualifiées :**

Un représentant de l'ODASEA _ Maison des Agriculteurs – BP 40417
 39016 LONS LE SAUNIER Cedex

M. le Président du CER France _ Maison des Agriculteurs – BP 515
 39015 LONS LE SAUNIER Cedex

• **les membres experts :**

M. le Directeur de la SAFER ou son représentant
M. le Président du MODEF ou son représentant
M. le Président de la FDCUMA ou son représentant
M. le Président de la Société de Viticulture ou son représentant
M. le Président d'INTERVAL ou son représentant
M. le Délégué de l'ASP ou son représentant
M. le Directeur de la Chambre d' Agriculture ou son représentant
M. le Chef du centre de l'INAO ou son représentant

La Préfète,
 Joëlle LE MOUËL

Arrêté DDEA n°852 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section agro-environnement »

Article 1er : La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du Jura, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, comprend :

- **le Président du Conseil Général du Jura ou son représentant ;**
- **le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture ou son représentant ;**
- **le Trésorier Payeur Général du Jura ou son représentant ;**
- **le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant ;**
- **le Président de la Chambre d'Agriculture ;**
- **le Représentant du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Jura :**
 Titulaire : **M. NAST Jean-Gabriel** _ Maison du Parc du Haut Jura - 29 Le Village
 39310 LAJOUX
 Suppléants : **M. TARDY Bernard** _ Maison du Parc du Haut Jura - 29 Le Village – 39310 LAJOUX
M. MICHAUD Denis _ Maison du Parc du Haut Jura - 29 Le Village – 39310 LAJOUX
- **les représentants de la Chambre d'Agriculture :**
 Titulaire : **M. CAMUSET Yves** _ 76, rue du Val d'Amour – 39380 LA LOYE

Suppléants : **Mme. FAVIER Jocelyne** _ Messia – 39270 CHAMBERIA
Mme. GRILLET Christine _ 12, rue de la Maison Blanche – 39130 BONLIEU /
M. CETRE Michel _ Ferme Combelle – 39110 IVREY

• **les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :**

- au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

Titulaire : **M. CHEVALIER Eric** _ GIE LAIT AOC ET LABELS – ZI Route de Dole – 39801 POLIGNY Cedex

Suppléants : **Mme GUINCHARD Karine** _ 12 rue Brenet – 71500 LOUHANS

M. MULIN Rémy _ Fromagerie Mulin – BP 10 – 25170 NOIRONTE

- au titre des entreprises agro-alimentaires coopératives

Titulaire : **M. PROST Dominique** _ Rue du Chalet – 39800 PLASNE

Suppléants : **M. HUGON Rémi** _ 5 chemin de la Pierre – 39300 MONTIGNY SUR AIN

M. MATHIEU Alain _ Place des Marronniers – 39150 BIEF DES MAISONS

• **les représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :**

- au titre de la FDSEA

1^{er} titulaire : **M. PERROT Frédéric** _ 18, rue principale – 39380 SANTANS

Suppléants : **M. AUBERT Didier** _ 7, route de Mantry – 39230 SELLIERES

M. NOIR Jean _ La Petite Marne – 39800 POLIGNY

2^{ème} titulaire : **M. GERARD Christian** _ Rue d'Auxonne – 39290 CHEVIGNY

Suppléants : **M. MARGUET Marcel** _ Le Bourg – 39110 SAIZENAY

M. RORHER Jean-Marc _ Le château – 39160 CHAZELLES

- au titre des JA 39

1^{er} titulaire : **M. FERREUX Emmanuel** _ Rue Quartier Latin – 39260 GILLOIS

Suppléants : **M. LAMARD Emmanuel** _ Rue de Jousseau – 39140 COSGES

M. CARTAUX Franck _ 39120 PESEUX

2^{ème} titulaire : **M. COURVOISIER Emmanuel** _ Rue des Vignes – 39140 ARLAY

Suppléants : **M. GUYENNOT Marc** _ 11, rue des Croix – 39380 LA LOYE

M. BOURGEOIS Xavier _ Route de Mignovillard – 39250 LA LATETTE

- au titre de la Confédération Paysanne

1^{er} titulaire : **M. BREUNE Pierre** _ 26, route Nationale – 39380 SOUVANS

Suppléants : **M. FOREST Pierre-Emmanuel** _ 9, rue Principale – 39190 SAINTE-AGNES

M. GIROD Nicolas _ Ferme de Baud – 39110 SALINS LES BAINS

2^{ème} titulaire : **M. VILLET Denis** _ 12, rue Agrilles – 39380 BANS

Suppléants : **M. ROYER Benoît** _ 1, rue de la Bernarde – 39600 MESNAY

M. MOUQUOD Jérémie _ 18, rue Geai – 39380 VAUDREY

- au titre de la Coordination Rurale

1^{er} titulaire : **M. DROVIN Michel** _ 11, rue Coin ch'andré – 39570 CRANCOT

Suppléants : **M. MANDRILLON Jean-Louis** _ 15, rue St Jean –

39210 BEAUME LES MESSIEURS

M. MOREAU Hubert _ 50, Chemin Montjalleran – 39800 MONTHOLIER

2^{ème} titulaire : **M. MILLET Jacques** _ 20, rue du Val d'Amour – 39380 SOUVANS

Suppléants : **M. BAILLY Franck** _ 6, Grande rue – 39110 CHAUX-CHAMPAGNY

M. VERJUS Claude _ 14, route de Loulle – 39130 SAFFLOZ

• **Le représentant des salariés agricoles :**

Titulaire : **M. SAULDUBOIS Didier** _ Grande rue – 39600 VILLETTE LES ARBOIS

Suppléants : **M. GROZ François** _ La Crochère – 39130 CHATEL DE JOUX

• **le représentant des fermiers métayers :**

Titulaire : **M. BRETON Armand** _ 6, rue des Rollots – 39410 SAINT-AUBIN

Suppléants : **M. EPLENIER Bernard** _ 14, rue du Val d'Amour – 39600 ECLEUX

M. CHEVAUX Gilbert _ 16, rue du Bois – 39380 OUNANS

- **le représentant de la propriété agricole :**

Titulaire : **M. VOSSOT Georges** _ 28, rue du Doubs – 39500 CHAMPDIVERS
 Suppléants : **M. DROUX Christian** _ 1, rue Tilleuls Trétus – 39130 ST MAURICE CRILLAT
M. CURIE Louis _ 30, rue du Val d'Orain – 39120 SELIGNEY

- **les représentants d' associations de protection de la nature et d'organismes gestionnaires des milieux naturels, de la faune et de la flore :**

- au titre de gestionnaire des milieux naturels, de la faune et de la flore

Titulaire : **M. LAGALICE Christian** _ rue des Forges - 39120 ANNOIRE
 Suppléants : **M. VIONNET Daniel** _ Fédération des pêcheurs du Jura – 395 En Bercaille
 39000 LONS LE SAUNIER
M. BAUER Adrien – Fédération des chasseurs du Jura – Maison de la Nature
 39140 ARLAY

- au titre de la protection de la nature

Titulaire : **M. MALECOT Dominique** _ Fédération Jura Nature Environnement
 50, rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER
 Suppléants : **M. LANCON Jacques** _ Fédération Jura Nature Environnement
 50, rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER
M. DAMS Vincent – Charne – 39130 CHARCIER

- **le représentant de l'artisanat :**

Titulaire : **M. BRELOT Yves** _ 88, Grande rue – 39800 POLIGNY
 Suppléants : **M. CARNET Robert** _ Chambre des Métiers - 17, rue Jules Bury – BP 408
 39000 LONS LE SAUNIER
M. MONNET Jean-Daniel _ 76, Grande rue – 39150 FORT DU PLASNE

- **les personnes qualifiées :**

Un représentant de l'ODASEA _ Maison des Agriculteurs – BP 40417
 39016 LONS LE SAUNIER Cedex

M. le Président du CER France _ Maison des Agriculteurs – BP 515
 39015 LONS LE SAUNIER Cedex

- **les membres experts :**

M. le Président du MODEF ou son représentant
M. le Directeur du LEGTA ou son représentant
M. le Président de la FDCUMA ou son représentant
M. le Président de la Société de Viticulture ou son représentant
M. le Président d'INTERVAL ou son représentant
M. le Président de la Fédération de la Chasse ou son représentant
M. le Président de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ou son représentant
M. le Délégué de l'ASP ou son représentant
M. le directeur de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
M. le président du syndicat des Agro biologistes ou son représentant
M. le directeur de la DIREN
M. le directeur de la DRAAF

La Préfète,
 Joëlle LE MOUËL

Arrêté DDEA n° 853 du 11 décembre 2009 relatif à la composition de la « section agriculteurs en difficulté et aides conjoncturelles »

Article 1er : La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du Jura, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, comprend :

- **le Président du Conseil Général du Jura ou son représentant ;**
- **le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ou son représentant ;**
- **le Trésorier Payeur Général du Jura ou son représentant ;**
- **le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant ;**
- **le Président de la Chambre d'Agriculture ;**

• **les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :**

• au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives

1^{er} titulaire : **M. MULIN Rémy** _ Fromagerie Mulin – BP 10 – 25170 NOIRONTE
Suppléants : **Mme GUINCHARD Karine** _ 12 rue Brenet – 71500 LOUHANS

M. CHEVALIER Eric _ GIE LAIT AOC ET LABELS – ZI Route de Dole –
39801 POLIGNY Cedex

• au titre des entreprises agro-alimentaires coopératives

1^{er} titulaire : **M. PROST Dominique** _ Rue du Chalet – 39800 PLASNE
Suppléants : **M. HUGON Rémi** _ 5 chemin de la Pierre – 39300 MONTIGNY SUR AIN

M. MATHIEU Alain _ Place des Marronniers – 39150 BIEF DES MAISONS

• **les représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :**

• au titre de la FDSEA

1^{er} titulaire : **M. NOIR Jean** _ La Petite Marne – 39800 POLIGNY
Suppléants : **M. PERROT Frédéric** _ 18, rue principale – 39380 SANTANS
M. AUBERT Didier _ 7, route de Mantry – 39230 SELLIERES

2^{ème} titulaire : **M. RORHER Jean-Marc** _ Le château – 39160 CHAZELLES

Suppléants : **M. MARGUET Marcel** _ Le Bourg – 39110 SAIZENAY
M. GERARD Christian _ Rue d'Auxonne – 39290 CHEVIGNY

• au titre des JA 39

1^{er} titulaire : **M. CARTAUX Franck** _ 39120 PESEUX
Suppléants : **M. BOURGEOIS Xavier** _ Route de Mignovillard – 39250 LA LATETTE
M. FERREUX Emmanuel _ Rue Quartier Latin – 39260 GILLOIS

2^{ème} titulaire : **M. LAMARD Emmanuel** _ Rue de Jousseau – 39140 COSGES

Suppléants : **M. COURVOISIER Emmanuel** _ Rue des vignes – 39 140 ARLAY
M. GUYENNOT Marc _ 11 Rue des croix – 39 380 LA LOYE

• au titre de la Confédération Paysanne

1^{er} titulaire : **M. MOUQUOD Jérémie** _ 18, rue Geai – 39380 VAUDREY
Suppléants : **M. BREUNE Pierre** _ 26, route Nationale – 39380 SOUVANS
M. ROYER Benoît _ 1, rue de la Bernarde – 39600 MESNAY

2^{ème} titulaire : **M. VILLET Denis** _ 12, rue Agrilles – 39380 BANS

Suppléants : **M. FOREST Pierre-Emmanuel** _ 9, rue Principale – 39190 SAINTE-AGNES
M. GIROD Nicolas _ Ferme de Baud – 39110 SALINS LES BAINS

• au titre de la Coordination Rurale

1^{er} titulaire : **M. MOREAU Hubert** _ 50, Chemin Montjalleran – 39800 MONTHOLIER
Suppléants : **M. VERJUS Claude** _ 14, route de Loulle – 39130 SAFFLOZ
M. MANDRILLON Jean-Louis _ 15, rue St Jean –
39210 BEAUME LES MESSIEURS

2^{ème} titulaire : **M. DROVIN Michel** _ 11, rue Coin ch'andré – 39570 CRANCOT

Suppléants : **M. BAILLY Franck** _ 6, Grande rue – 39110 CHAUX-CHAMPAGNY
M. MILLET Jacques _ 20, rue du Val d'Amour – 39380 SOUVANS

• **le représentant du financement de l'agriculture :**

Titulaire : **M. CHEVASSU Denis** _ Grange Bernard - 39210 MENETRU LE VIGNOBLE
Suppléants : **M. DELORME Jean-Louis** _ 39240 AROMAS
M. BRELOT Thierry _ 12, rue du Château - 39500 CHAMPDIVERS

• **les personnes qualifiées :**

Un représentant de l'ODASEA _ Maison des Agriculteurs – BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER Cedex
M. le Président du CER France _ Maison des Agriculteurs – BP 515
39015 LONS LE SAUNIER Cedex

- **les membres experts :**
 - M. le Président du MODEF ou son représentant**
 - M. le Président de la Société de Viticulture ou son représentant**
 - M. le Président RESA ou son représentant**
 - M. le Délégué de l'ASP ou son représentant**
 - M. le Directeur de la DDASS ou son représentant**
 - M. le directeur de la Chambre d'Agriculture ou son représentant**
 - M. le Chef de l'ITEPSA ou son représentant**
 - M. le Chef du SRITEPSA ou son représentant**

La Préfète,
Joëlle LE MOUËL

Arrêté DDEA n°877 du 16 décembre 2009 portant SUBDELEGATION de SIGNATURE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PERRIN, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Jura, subdélégation est donnée à **M. Thierry PONCET**, directeur adjoint.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

a) personnel :

Tous les actes concernant le personnel à gestion déconcentrée placé sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. PERRIN et PONCET, subdélégation de signature est donnée à Mme **Claudine GAVAND**, responsable du bureau ressources humaines - formation, à l'effet de signer les notifications et transmissions concernant la gestion du personnel.

b) responsabilité civile :

A1b1 : règlements amiables des dommages,

A1b2 : règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de la circulation :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. PERRIN et PONCET, subdélégation de signature est donnée à Mme **Yvette GUILLERMOZ**, chargée de mission des affaires juridiques.

c) actions devant les tribunaux :

A1c1 : présentation d'observations écrites, représentation aux audiences et présentation d'observations orales devant les tribunaux chargés de statuer sur l'application des textes relevant des compétences de la DDE.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. PERRIN et PONCET, subdélégation de signature est donnée à Mme **Yvette GUILLERMOZ**, chargée de mission des affaires juridiques.

d) marchés publics :

Subdélégation de signature est donnée à M. **Pascal BERTHAUD**, chef du service aménagement, habitat, énergie et construction, à M. **Claude BORCARD**, chef de la mission développement durable, à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer les marchés en procédure adaptée (MAPA).

2 – ROUTES ET CIRCULATION

a) gestion et conservation du domaine public routier :

A2a1 : approbation d'opérations domaniales : remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles – Code de la voirie routière.

La subdélégation de signature sera exercée par M. **Christophe ROUX**, chef du bureau sécurité, défense et infrastructures.

b) exploitation des routes:

A2b1 : réglementation de la circulation :

- délivrance des autorisations spéciales de circulation sur autoroute pour le personnel et le matériel non immatriculé autre que ceux appartenant aux parcs de police ou de gendarmerie et services de lutte contre l'incendie,

A2b2 : dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules PL les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 h jusqu'à 22 h les dimanches et jours fériés,

A2b3 : dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules transportant des matières dangereuses les dimanches et jours fériés de 0 à 24 h, ainsi que les samedis et veilles de jours fériés à partir de 12 h.

A2b4 : interdiction ou réglementation de la circulation sur le réseau routier concédé,

A2b5 : mesures de police de la circulation sur le réseau national, justifiées par des situations d'intempéries,

A2b6 : décision de réaliser des enquêtes de circulation (tous réseaux).

La subdélégation de signature sera exercée par **M. Christophe ROUX**, chef du bureau sécurité, défense et infrastructures.

c) éducation routière :

A2c1 : dérogation à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire,

A2c2 : dérogation à la durée de la période de conduite accompagnée.

La subdélégation de signature sera exercée par M. **Renaud MORAND**, chef du bureau de l'éducation routière.

3 – GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

A3a1 : actes d'administration du domaine public fluvial,

A3a2 : autorisations d'occupation temporaire,

A3a3 : autorisations de prises d'eau et d'établissement d'ouvrages ou d'usines,

A3a4 : autorisation de travaux sur le domaine public fluvial,

A3a5 : approbation d'opérations domaniales :

- autorisation d'outillages privés avec obligation de service public,

- délimitation du domaine public fluvial,

- délivrance des arrêtés de délimitation de la servitude de marchepied,

- autorisation d'extraction de matériaux,

A3a6 : construction et réparation d'immeubles à la limite de la servitude de halage et de contre-halage.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service les décisions suivantes :

A3a1 à A3a6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick REBILLARD, délégation de signature est donnée à Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A3a1 à A3a6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. REBILLARD et de Mme SPECQ, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions A3a2 et A3a6 à :

- Mme **Anne-Marie MARCHAL**, chef de l'agence de Lons-Revermont Sud,
- M. **Cyril MOUILLOT**, chef du bureau Risques

4 – POLICE DE L'EAU

A4a1 : police et conservation des eaux,

A4a2 : révocation ou modification des autorisations d'établissement d'ouvrages ou d'usines,

A4a3 : - mise en demeure des exploitants ou propriétaires en cas de méconnaissance des articles L.211-2, L.211-3, L.211-5, L.211-7, L.211-12, du II de l'article L.212-5-1, et des articles L.214-1 à L.214-9, L.214-11 à L.214-13, L.214-17, L.214-18, L.215-14 et L.215-15 du Code de l'environnement ou des règlements et décisions individuelles pris pour leur application, prescription des contrôles, suspension de l'exploitation des installations ou ouvrages, de la réalisation des travaux ou de l'exercice des activités jusqu'à l'exécution des conditions imposées et prise des mesures conservatoires

- Mise en demeure de régulariser les installations ou ouvrages exploités ou les travaux ou activités réalisés sans avoir fait l'objet de l'autorisation ou de la déclaration requises par l'article L.214-3 du Code de l'environnement

A4a4 : commissionnement des fonctionnaires et agents pour l'application des articles L.216-3 à L.216-5 du Code de l'environnement (police de l'eau),

A4a5 : arrêtés de mise à jour ou d'abrogation des anciens règlements ou usages locaux relatifs à l'entretien régulier des cours d'eau,

A4a6 : autorisation de dérivation pour les collectivités publiques des eaux non domaniales superficielles ou souterraines

A4a7 : circulation des embarcations à moteur sur les cours d'eau non domaniaux,

A4a8 : récépissé de déclaration d'ouvrages, d'installations et de travaux,

A4a9 : propositions et notifications de transaction pénale pour les infractions à la police de l'eau.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service. ces décisions suivantes :

A4a1 à A4a9.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick REBILLARD, la subdélégation de signature sera exercée par Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A4a1 à A4a9

5 - PÊCHE

A5a1 : autorisation de pêches extraordinaires,

A5a2 : établissement et notification des cahiers des charges fixant les clauses et les conditions générales de la location du droit de pêche de l'Etat, décisions de mise en réserve, établissement de la liste des lots et fixation des clauses et conditions particulières d'exploitation de chaque lot dans les eaux du domaine public fluvial,

A5a3 : - agrément des associations de pêche et protection du milieu aquatique, de leurs présidents et trésoriers, contrôle de l'utilisation de leurs ressources et du respect de leurs obligations statutaires,

- Approbation des statuts de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, contrôle de l'utilisation de ses ressources et du respect de ses obligations statutaires, contrôle de l'élection de son conseil d'administration,

A5a4 : autorisation d'organisation des concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie,

A5a5 : création de réserves temporaires de pêche (d'une durée de 1 à 5 ans)

A5a6 : déclaration des droits sur des plans d'eau existant au 30 juin 1984,

A5a7 : propositions et notifications des transactions pénales pour les infractions à la police de la pêche.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service, les décisions suivantes :

A5a1 à A5a7.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. REBILLARD, subdélégation de signature est donnée à Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A5a1 à A5a7

6 – FORETS - PASTORALISME :

A6a1 : réglementation de l'emploi du feu dans les forêts et à moins de 200 mètres de celles-ci ; réglementation de l'incinération des végétaux,

A6a2 : autorisation et refus de défrichement (particuliers – collectivités),

A6a3 : décisions relatives à la création et au fonctionnement des associations syndicales autorisées de propriétaires,

A6a4 : décisions relatives à la création et au fonctionnement associations foncières pastorales,

A6a5 : agrément des groupements pastoraux,

A6a6 : les aides de démarrage aux groupements pastoraux et associations foncières pastorales,

A6a7 : approbation des règlements de pâturages communaux en montagne,

A6a8 : convention et arrêtés relatifs aux aides au pastoralisme et aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation mises en oeuvre dans le cadre du dispositif intégré en faveur du pastoralisme,

A6a9 : approbation des statuts des groupements forestiers,

A6a10 : - transformation d'une indivision en groupement forestier

- approbation des statuts et délivrance du certificat d'aménagement,

A611 : tous documents relatifs aux prêts en numéraire du fonds forestier national et aux prêts en travaux ainsi que leurs pièces annexes (contrat de prêt, résiliation, mainlevée d'hypothèque ..)

A6a12 : application du régime forestier : arrêtés de soumission et de distraction de parcelles,

A6a13 : conventions ou arrêtés relatifs aux aides forestières.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions, les décisions suivantes :

A6a1 à A6a13.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick REBILLARD, la subdélégation de signature est donnée à Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, et à M. **Frédéric CHEVALLIER**, chef du bureau biodiversité et forêt, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A6a1 à A6 a13

7 - CHASSE

A7a1 : interdiction pour une période n'excédant pas un mois de la mise en vente, de l'achat, du transport en vue de la vente, du colportage de certaines espèces de gibier,

A7a2 : autorisations individuelles et exceptionnelles pour capturer le lapin avec bourses et furets dans les départements où il n'est pas classé nuisible,

A7a3 : suspension pour tout ou partie du département de l'exercice de la chasse pendant une période de 10 jours, soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier, en cas de calamités, incendie, inondations, gel prolongé.

A7a4 : autorisations de destruction individuelle des animaux nuisibles,

A7a5 : plan de chasse :

- arrêtés préfectoraux portant attribution de plans de chasse individuels
- – arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement pour chacune des espèces soumises à plan de chasse,

A7a6 : autorisation d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse,

A7a7 : - arrêtés et tous actes administratifs relatifs à la tutelle au titre du Code de l'environnement, et au fonctionnement des A.C.C.A. et A.I.C.A. - modification de territoire – opposition – réserves

- contrôle de la fédération départementale des chasseurs au titre de l'exécution des missions de service public auxquelles elle participe

- tous actes administratifs afférents à l'exercice de l'autorité hiérarchique sur les lieutenants de louveterie

A7a8 : arrêtés ordonnant des battues collectives et destructions particulières des animaux nuisibles,

A7a9 : agrément des piègeurs,

A7a10 : arrêtés préfectoraux portant autorisation d'utilisation de sources lumineuses pour effectuer des comptages et captures d'animaux,

A7a11 : autorisation de détention, de transport et d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol,

A7a12 : arrêtés préfectoraux portant autorisations exceptionnelles de captures définitives de gibier à des fins scientifiques ou de repeuplement,

A7a13 : délivrance du livret journalier aux agents techniques et techniciens de l'environnement affectés à l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

A7a14 : autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et autorisations de prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants dont la chasse est autorisée,

A7a15 : arrêté préfectoral fixant le nombre maximal d'animaux d'une ou de plusieurs espèces qu'un chasseur est autorisé à prélever pendant une période déterminée sur un territoire donné.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service, les décisions suivantes :

A7a1 à A7a15.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick REBILLARD, délégation de signature est donnée à Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, et à M. **Frédéric CHEVALLIER**, chef du bureau biodiversité et forêt, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A7a1 à A7A15

8 – ENVIRONNEMENT

A8a1 : autorisation de commercialisation et de capture de grenouilles roussettes,

A8a2 : mise en oeuvre de l'article L.411-1 du Code de l'environnement et des articles L.332-1 à L.332-8 du Code de l'environnement. Préparation et instruction technique des dossiers d'espaces protégés,

A8a3 : décisions relatives à la mise en oeuvre des procédures d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs aux troupeaux domestiques,

A8a4 : dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement,

A8a5 : arrêtés fixant les mesures de conservation des biotopes des espèces protégées,

A8a6 : autorisations spéciales mentionnées au II de l'article R.411-20 du Code de l'environnement,

A8a7 : conventions et arrêtés relatifs à l'attribution des aides accordées dans le cadre de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service, les décisions

A8a1 à A8a7.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. REBILLARD, subdélégation est donnée à Mme **Agnès SPECQ**, chef de service adjointe, et à M. **Frédéric CHEVALLIER**, chef du bureau biodiversité et forêt, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A8a1 à A8a7

9 – LOGEMENT

A9a1 : décisions de financement relatives aux prêts locatifs aidés (PLUS – PLAI – agréments PLS) à la PALULOS, à la qualité du service rendu et aux démolitions,

A9a2 : décisions relatives au conventionnement,

A9a3 : autorisation de transformation et changement d'affectation de locaux,

A9a4 : autorisation de démolition et de vente du patrimoine HLM,

A9a5 : dérogation aux plafonds de ressources HLM,

A9a6 : agrément au titre du 1/9^e de la participation des employeurs à l'effort de construction,

A9a7 : autorisation de financement direct (modalités de la participation des employeurs à l'effort de construction),

A9a8 : convocation, signature et notification des décisions de la commission départementale des APL,
 A9a9 : convocation, ordre du jour, préparation et notification des décisions de la commission départementale de conciliation.

A9a10 : Saisine des bailleurs pour la recherche de logements et notifications des propositions aux demandeurs déclarés prioritaires par la commission de médiation

Subdélégation de signature est donnée à **M. Pascal BERTHAUD**, chef du service aménagement, habitat , énergie et construction, à l'effet de signer les décisions A9a1 à A9a10 dans le cadre de ses fonctions de chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BERTHAUD, subdélégation de signature est donnée à M. **Cyril BOURGEOIS**, chef du bureau financement et droit au logement, à l'effet de signer les décisions A9a2 à A9a10 et pour les décisions visées au A9a8 de façon permanente.

10 – AMENAGEMENT FONCIER ET DROIT DES SOLS

AMENAGEMENT FONCIER

a) aménagement foncier rural (achèvement des opérations ordonnées avant le 31 décembre 2005 exclusivement)

A10a1 : arrêtés instituant, constituant et modifiant les commissions communale et intercommunale d'aménagement foncier,
 A10a2 : arrêtés de prise de possession provisoire

b) associations foncières

A10b1 arrêtés de constitution, de renouvellement et de dissolution des associations foncières créées à l'occasion des opérations d'aménagement foncier

Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt, à effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service les décisions de

A10a1 à A10a2 et A10b1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. REBILLARD, délégation de signature est donnée à M. **Christophe BURGNIARD** à l'effet de signer les décisions suivantes :

A10a1 à A10a2 et A10b1.

c) Z.A.C.

A10c1 : instruction des projets de création de ZAC.

DROIT DES SOLS

d) déclaration préalable

A10d1 : lettre d'envoi au maire d'une décision de déclaration préalable, sauf avis divergent ou lorsque le ministre de la culture fait usage de son pouvoir d'évocation,

A10d2 : lettre indiquant au pétitionnaire :

- la liste des pièces manquantes et incomplètes ou non utilisables pour l'instruction de sa demande,
- la modification du délai de droit commun, suite à des consultations ou prolongation de ce délai, dans le cas de dossiers incomplets.

A10d3 : lettre d'envoi au maire pour la délivrance d'une attestation de non opposition à la déclaration préalable,

A10d4 : lettre d'envoi au maire, d'une décision de rejet considérant que le pétitionnaire n'a pas produit les pièces demandées (cf. A10d2),

A10d5 : Décision des déclarations préalables sauf avis divergents (article R.422-2)

e) permis de construire, d'aménager ou de démolir

A10e1 : lettre d'envoi au maire d'une décision de permis, sauf avis divergent ou lorsque le ministre de la culture fait usage de son pouvoir d'évocation,

A10e2 : lettre indiquant au pétitionnaire :

- la liste des pièces manquantes et incomplètes ou non utilisables pour l'instruction de sa demande,
- la modification du délai de droit commun, suite à des consultations ou prolongation de ce délai, dans le cas de dossiers incomplets.

A10e3 : lettre indiquant au pétitionnaire que son dossier fait l'objet d'une prolongation exceptionnelle de délai, suite à un recours autorisé,

A10e4 : lettre d'envoi au maire pour la délivrance d'une attestation précisant que l'opération fait l'objet d'un permis tacite depuis telle date,

A10e5 : lettre d'envoi au maire d'une décision de rejet considérant que le pétitionnaire n'a pas produit les pièces demandées (cf. A10e2),

A10e6 : Décision de permis de construire, d'aménager ou de démolir sauf avis divergents (article R.422-2)

f) certificat d'urbanisme

A10f1 : lettre d'envoi au maire d'une décision de certificat d'urbanisme, sauf avis divergent,

A10f2 : lettre indiquant au pétitionnaire la liste des pièces manquantes et incomplètes ou non utilisables pour l'instruction de sa demande,

A10f3 : décision de certificat d'urbanisme sauf avis divergents (R.422-2)

g) déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

A10g1 : lettre d'envoi au maire d'une proposition de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,

A10g2 : lettre d'envoi au maire pour la délivrance d'une attestation de non contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

h) remontées mécaniques et aménagement du domaine skiable

A10h1 : délivrance de l'autorisation d'exécution des travaux (remontées mécaniques),

A10h2 : délivrance de l'autorisation de mise en exploitation des appareils de remontées mécaniques,

A10h3 : délivrance de l'autorisation d'aménagement des pistes de ski alpin,

A10h4 : lettre demandant au pétitionnaire des pièces complémentaires ou un (ou des) exemplaire(s) du dossier,

A10h5 : lettre indiquant au demandeur la date avant laquelle la décision devra lui être notifiée et l'avisant que si aucune décision ne lui a été notifiée avant cette date, ladite lettre vaudra autorisation tacite (et lui précisant dans quelle limite),

A10h6 : lettre modifiant le délai fixé en application de l'article R 423.23.

i) lignes électriques

A10i1 : autorisation de traversées de voies ferrées SNCF par les lignes de distribution publique d'énergie électrique,

A10i2 : délivrance des permissions de voirie concernant des lignes électriques ne relevant pas des concessions communales ou syndicales,

A10i3 : approbation des projets d'exécution de lignes prévues aux articles 49 et 50 du décret du 29 juillet 1927,

A10i4 : autorisation de circulation du courant prévue à l'article 56 du décret du 29 juillet 1927 en ce qui concerne les distributions électriques,

A10i5 : injonctions de coupure de courant, sur réquisition, pour la sécurité de l'exploitation du réseau de distribution électrique prévue à l'article 63 du décret du 29 juillet 1927.

j) droit de préemption

A10j1 : zones d'aménagement différé. Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.

La subdélégation est donnée pour toutes les décisions énumérées ci-dessus, sauf dispositions contraires du code de l'urbanisme.

Subdélégation est donnée à **M. Pascal BERTHAUD**, chef du service aménagement, habitat, énergie et construction, à l'effet de signer les décisions de A10c1 à A10j1,

et à **M. Sylvain COULON**, chef du bureau application du droit des sols, les décisions de A10d1 à A10h6.

Et à **M. Philippe VINCENT**, chef du bureau construction, énergie et accessibilité, les décisions A10i1 à A10i5.

Subdélégation de signature est donnée aux responsables des agences territoriales de la DDE du Jura, de Champagnole, Dole, Lons-le-Saunier et St-Claude, désignés dans le tableau ci-après, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions de A10d1 à A10g2.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'agence ou de son intérimaire désigné par arrêté du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Jura, cette subdélégation sera exercée par l'agent désigné dans le colonne 3 du tableau suivant, pour la signature des mêmes décisions, à l'exception de celles pour lesquelles l'agent concerné assure lui-même l'instruction des demandes conduisant à ces décisions :

Agences	Responsable d'agence	En cas d'absence ou d'empêchement du responsable
Champagnole - Revermont Nord	Jean-Yves BOUVERET – TSC	Fabien MATHE – SA
Dole – Nord Jura	Patrice CHAUVIN – IDTPE	Daniel PETRY - TSP Jean-Pierre FOURNIER – TSP
Lons-le-Saunier – Revermont Sud	Anne-Marie MARCHAL – ITPE	Denis LECAVELLE – TSC Véronique PERNET - SA
St-Claude – Haut-Jura	Frédéric WICKER – ITPE	Vincent BRAJON - TSP

11 – REMONTEES MECANIQUES

A11a1 : arrêté approuvant les règlements de police particuliers, les règlements d'exploitation particuliers et les plans d'évacuation des remontées mécaniques,

A11a2 : Avis de la préfète sur les demandes d'autorisation d'exécution des travaux et de mise en exploitation des appareils de remontées mécaniques.

Subdélégation de signature est donnée à M. **Pascal BERTHAUD**, chef du service aménagement, habitat, énergie et construction.

12 – ECONOMIE AGRICOLE – DEVELOPPEMENT RURAL

A12a1 : délivrance des autorisations de monte publique des animaux (bovins, équins, porcins)

A12a2 : arrêtés préfectoraux relatifs au programme annuel des concours de l'espèce chevaline dans le département du Jura

A12a3 : calamités agricoles : paiement des indemnités

A12a4 : décisions concernant :

- les aides à l'installation en agriculture,
- les prêts bonifiés,
- l'aide à la réinsertion professionnelle,
- les modifications de références laitières,
- les mesures agri-environnementales,
- les mesures agri-environnementales,
 - les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN),
 - les aides directes aux agriculteurs et à leurs groupements dans le cadre de plans de soutien à certaines productions spécifiques et de régulation de certaines productions ainsi que les aides transitoires,
 - les autorisations et refus d'exploiter – aménagement des structures (schéma départemental des structures du 22-01-01 et 24-10-01),
 - le bénéfice des dispositions de préretraite,
 - les aides aux agriculteurs en difficulté,
 - les aides individuelles dans le cadre du contrat de plan,
 - les droits à prime en production ovine et allaitante,
 - l'aide à la cessation d'activité laitière,
 - les C.T.E.,
 - les Contrats d'Agriculture Durable (CAD),
 - l'aide à la transmission d'exploitation,
 - les aides compensatoires aux surfaces cultivées,
 - les aides aux productions animales (PMTVA, prime à la Brebis, PAB),
 - la PHAE,
 - les décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé (PPP),
 - les décisions relatives à la réalisation du stage de 6 mois (installation des jeunes agriculteurs)
 - les décisions d'agrément, de maintien d'agrément ou de retrait d'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC),
 - la cessation d'activité : le cumul emploi retraite – la cessation d'activité,
 - l'aide à l'acquisition de matériel en zone de montagne,
 - l'aide relative aux investissements de diversification dans le cadre de la mesure 121C du PDRH,
 - les aides relatives au plan du programme de modernisation des exploitations d'élevages bovin, ovin et caprin,
 - les aides relatives au plan végétal pour l'environnement,

A12a5 : décisions relatives aux suites à donner aux contrôles administratifs ou sur place en matière d'aides aux surfaces et d'aides aux productions animales,

A12a6 : Les décisions relatives au Droit à Paiement Unique,

A12a7 : les aides relatives au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE),

A12a8 : les arrêtés concernant :

- les normes usuelles appliquées aux surfaces déclarées
- les rendements irrigués dans le cadre des aides surfaces
- les bonnes conditions agricoles et environnementales
- le stabilisateur ICHN
- les mesures agro-environnementales
- le caractère allaitant des exploitations bénéficiaires de la PMTVA

Subdélégation est donnée à M. **Bernard LYONNAZ-PERROUX**, chef du service économie agricole, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions de chef de service, les décisions A12a1 à A12a9.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LYONNAZ-PERROUX, subdélégation de signature est donnée à Mme **Béatrice GAUDILLAT**, chef du bureau environnement et modernisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice GAUDILLAT, subdélégation de signature est donnée à **Mme Françoise JUILLARD**, chef du bureau des aides directes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise JUILLARD, subdélégation de signature est donnée à **M. Dominique THIL**, chef du bureau Installations et Structures.

13 – DEFENSE ET SECURITE CIVILE

A13 : *décision de recensement, modification et radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP/B).*

Subdélégation de signature est donnée à **M. Christophe ROUX**, chef du bureau défense, sécurité et infrastructures.

14 – INGENIERIE D'APPUI TERRITORIAL

A14a1 : *offre de service et toutes pièces afférentes aux marchés d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.*

A14a2 : *conventions d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).*

Subdélégation de signature est donnée à M. **Jean-Claude PORTERET**, chef de la mission pilotage ingénierie d'appui territorial, à l'effet de signer les mêmes pièces dans la limite d'un montant de 10 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude PORTERET, subdélégation de signature est donnée à M. **Denis CHAIZE**, chef du bureau pilotage ATESAT, dans la limite d'un montant de 10 000 € HT.

15 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

A15a1 : Conventions ou arrêtés relatifs aux aides au développement rural attribuées dans le cadre de l'axe 3 et 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

Subdélégation de signature est donnée à M. **Claude BORCARD**, chef de la mission développement durable, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions du chef de service les décisions suivantes :

A15a1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude BORCARD, délégation de signature est donnée à Mme **Chantal BERTHET-BONDET**, chargée de mission territoriale, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A15a1

Article 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté son abrogées.

Le directeur départemental de l'équipement
et de l'agriculture,
Gérard PERRIN

Arrêté DDEA n°878 du 16 portant subdélégation de signature de la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PERRIN, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture du Jura, subdélégation de signature est donnée à **M. Thierry PONCET**, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés de la préfète pour les budgets des Ministères :

- budget 203 de l'agriculture de la pêche
- budget 223 de l'écologie et du développement durable

- budget 235 de la santé, de la jeunesse et des sports
- budget 231 du logement et de la ville
- budget 470 de la défense
- budget 210 de la justice
- budget 207 de l'économie, des finances et de l'emploi

et pour le compte de commerce intitulé « Opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'Équipement »

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences :

à M. **Claude BORCARD**, chef de la mission développement durable :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, des lettres de commande ou des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature les ordres de service par lesquels les maîtres d'œuvre notifient leurs prescriptions aux entrepreneurs dans le cadre des marchés publics de l'État
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes dans le cadre des missions d'ingénierie publique

à M. **Pascal BERTHAUD**, chef du service aménagement, habitat, énergie et construction :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, des lettres de commande ou des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature les ordres de service par lesquels les maîtres d'œuvre notifient leurs prescriptions aux entrepreneurs dans le cadre des marchés publics de l'État
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes dans le cadre des missions d'ingénierie publique

à M. **Patrick REBILLARD**, chef du service eau, risques, environnement et forêt

- les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, des lettres de commande ou des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature les ordres de service par lesquels les maîtres d'œuvre notifient leurs prescriptions aux entrepreneurs dans le cadre des marchés publics de l'État
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes dans le cadre des missions d'ingénierie publique

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux Chefs de bureau désignés ci-dessous, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, des lettres de commande des devis, des décisions et les engagements juridiques liés à l'exécution d'un marché à bons de commande,

GAVAND Claudine chef du bureau ressources humaines - formation pour les EJ sur le budget 223 programme 217 **actions sociales** et sur le budget 203 programme 215 **actions sociales**

CARVALHO Sophie responsable du bureau comptabilité logistique, par intérim, pour les EJ sur le budget 203, budget 207, budget 223 et budget 470 **d' un montant maximum de 4 000 €.**

PISTORESI Marc responsable du bureau comptabilité logistique, par intérim, pour les EJ sur le budget 203, budget 207, budget 223 et budget 470 d'un montant maximum de 4 000 €.

COMBET Valérie, chef de la mission des systèmes d'information pour les EJ sur le budget 223 programme 217 article 02 **d'un montant maximum de 4 000 €.**

MONTASSIER Marie-Madeleine, chef de la cellule régionale de formation pour les EJ sur le budget 223 programme 217 **d'un montant maximum de 4 000 €.**

ROUX Christophe chef du bureau sécurité, défense et infrastructures pour les EJ sur le budget 223 programme 207 et actions concernées **d'un montant maximum de 3 000 €**

MORAND Renaud chef du bureau éducation routière pour les EJ sur le budget 223 programme 207 et actions concernées **d' un montant maximum de 1 000 €**

EROINI Pascal chef du Parc départemental pour les EJ sur le Compte de Commerce **d'un montant maximum de 50 000 €.** **Pour la signature des marchés passés en procédure adaptée, le montant de la subdélégation est fixée à 90 000 €**

MOUILLOT Cyril chef du bureau risques pour les EJ sur le budget 223 programme 181 et sur le Fonds Barnier **d'un montant maximum de 10 000 €**

VINCENT Philippe chef du bureau constructions, énergie et accessibilité, pour les EJ sur le budget 235 programme 219 et sur le budget 210

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux Chefs de bureau désignés ci-dessous, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les pièces de liquidation des dépenses de toute nature :

GAVAND Claudine chef du bureau ressources humaines et formation pour les dépenses sur le budget 223 programme 217 actions sociales et sur le budget 203 programme 215 actions sociales

COMBET Valérie, du bureau des systèmes d'information pour les dépenses sur le budget 223 programme 217 article 02

ROUX Christophe chef du bureau sécurité, défense et infrastructures pour les dépenses sur le budget 223 programme 207 et actions concernées

MORAND Renaud chef du bureau éducation routière pour les dépenses sur le budget 223 programme 207 et actions concernées

EROINI Pascal chef du Parc départemental pour les dépenses sur le Compte de Commerce

TISSOT Norbert chef du bureau ANAH – Logement privé et rénovation urbaine pour les dépenses sur le budget 231 le programme 135-147-202 et actions concernées

BOURGEOIS Cyril chef du bureau financement et droit au logement pour les dépenses sur le budget 231 programme 135 – 147 - 202 et actions concernées

MOUILLOT Cyril chef du bureau Risques pour les dépenses sur le budget 223 programme 181 et sur le Fonds Barnier **d'un montant maximum de 30 000 €**

VINCENT Philippe, chef du bureau construction énergie et accessibilité, pour les EJ sur le budget 235 programme 219

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme CARVALHO Sophie**, responsable du bureau comptabilité, logistique, par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du Contrôleur financier déconcentré
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

- **M. PISTORESI Marc**, responsable du bureau comptabilité logistique, par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du Contrôleur financier déconcentré
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 6 : Les dispositions s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Le directeur départemental de l'équipement
et de l'agriculture,
Gérard PERRIN

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES
DANS LEUR INTEGRALITE
A LA PREFECTURE DU JURA
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achévé d'imprimer le 17 décembre 2009

Dépôt légal 4ème trimestre 2009

Imprimerie de la Préfecture du Jura